

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue le mercredi 21 avril 2021 à 19 heures par visioconférence en raison des consignes gouvernementales visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de Covid-19.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet	Walter Dougherty, Bury
Nathalie Bresse, Ascot Corner	Sylvie Lapointe, Cookshire-Eaton
Denis Dion, Chartierville	Lyne Boulanger, East Angus
Mariane Paré, Dudswell	Johanne Delage, La Patrie
Bertrand Prévost, Hampden	Lionel Roy, Newport
Céline Gagné, Lingwick	Sylvie Dubé, Scotstown
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton	Gray Forster, Westbury
Eugène Gagné, Weedon	

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier
Michel Morin, secrétaire-trésorier adjoint
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-04-9710

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour suivant

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Période de questions
- 5/ Invités et membres du personnel
 - 5.1 Retiré
 - 5.2 Optimisation des routes des mesureurs de fosses septiques – Logiciel
 - 5.3 Transport de personnes HSF
 - 5.3.1 Rapport général – Bilan 2020 et plan d'action 2021
 - 5.3.2 États financiers 2020 – Transport HSF
 - 5.3.3 Rapports MTQ : plan d'optimisation des ressources (PAUTC)
 - 5.3.4 Relocalisation du siège social de Transport de personnes HSF
 - 5.3.5 Transport adapté
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
 - 6.1 Assemblée ordinaire du 17 mars 2021
 - 6.2 Suivi du procès-verbal
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
 - 7.1 Autorisation de signer une demande de subvention « Alliance » dans le cadre d'un partenariat pour la recherche sur les inondations par embâcles
 - 7.2 Ressource partagée en application réglementaire (pollution lumineuse)
 - 7.3 Projet agent de patrimoine regroupé estrien – recommandation Comité d'aménagement
 - 7.4 Programme d'accès au fonds pour le contrôle du myriophylle à épis

- 8/ Administration et finances
 - 8.1 Adoption des comptes
 - 8.2 Rapport mensuel du préfet
 - 8.3 Nominations et modifications à la liste des comités – Remplacement de Richard Tanguay
 - 8.3.1 Nomination du préfet suppléant
 - 8.3.2 Élection au CA de la MRC (999 habitants et moins)
 - 8.3.3 Représentant – Communication HSF
 - 8.3.4 2^e représentant à la TME
 - 8.3.5 Adoption de la liste modifiée des comités
 - 8.4 Avancement du plan d’action MRC
 - 8.5 Résolution – Utilisation des montants affectés
 - 8.6 Correction à la résolution 2019-06-9332
 - 8.7 Aide financière aux MRC pour absorber les pertes liées à la Covid-19 - Renonciation département évaluation
 - 8.8 Location temporaire pour nouvelles ressources humaines
- 9/ Environnement
 - 9.1 Valoris – Procès-verbal du CA du 25 février 2021
 - 9.2 Récup-Estrie – Procès-verbaux du 2 février et du 30 mars 2021
 - 9.3 Embauche – Coordonnateur en environnement
- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
 - 11.1 Adoption du rapport incendie 2020
 - 11.2 CSP – Compte-rendu du 15 décembre 2020
- 12/ Loisirs
- 13/ Projets spéciaux
 - 13.1 Municipalité amie des aînés (MADA)
 - 13.1.1 Embauche – Chargé de projet – Mada et politique familiale
 - 13.1.2 Constitution du comité de pilotage de la MRC
- 14/ Développement local
 - 14.1 Dépôt – Procès-verbal du conseil d’administration du CLD du 12 mars
 - 14.2 FRR – Volet 2 local
 - 14.2.1 Politique d’investissement
 - 14.2.2 Canevas de plan d’action stratégique municipal
 - 14.2.3 Répartition intermunicipale
 - 14.3 Rappel de l’AGA virtuelle du CLD – 27 avril 2021 à 16h
 - 14.4 Avancement du PALÉE au 7 avril 2021
- 15/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal
- 16/ Correspondance
- 17/ Demande d’appui
- 18/ Questions diverses
- 19/ Période de questions
- 20/ Levée de l’assemblée

ADOPTÉE

4/ Période de questions

Aucune question de citoyen n’a été reçue avant la rencontre.

5/ Invités et membres du personnel

5.1 RETIRÉ

5.2 Optimisation des routes des mesureurs de fosses septiques - logiciel

René Vachon est présent pour ce point en suivi du procès-verbal du mois dernier.

Infotech fournit le logiciel Sygem fosses septiques depuis quelques années déjà à la MRC. Un nouveau module est offert aux usagers actuels du logiciel Sygem fosses sous le principe de logiciel à vie. Le module est gratuit, mais il faut prévoir des frais pour le transfert et la conversion de l'inventaire des fosses septiques ainsi que les registres de vidanges et de mesures pour l'ensemble des municipalités du HSF (sauf Cookshire-Eaton). Il y aura des frais pour le service de maintien à jour en continu des rôles d'évaluation de l'ensemble des municipalités pour 2021. L'ajout du module calendrier de mesures en ligne permettra de saisir les mesures de la couche de boue et d'écume par cellulaire ainsi qu'un guidage par Google Map. Un second module sera ajouté afin d'inclure la géolocalisation des fosses par cellulaire. Une dizaine d'heures seront débitées de la banque d'heures actuelles pour une formation donnée aux utilisateurs ainsi que la mise à niveau des rôles d'évaluation et la production d'une liste de fosses septiques sans matricule afin d'en attribuer un.

RÉSOLUTION No 2021-04-9711

CONSIDÉRANT la modification au règlement de gestion des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE contrairement aux années précédentes, les fosses ayant été vidangées l'année précédente ne seront pas mesurées;

CONSIDÉRANT QUE la liste des fosses à mesurer sera différente d'année en année, le nouveau module Sygem Fosses septiques produira automatiquement, le trajet journalier optimal des mesureurs;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la MRC, tel que recommandé par le rapport Aderre, stipule que nous nous doterons d'un outil permettant la géolocalisation des fosses

CONSIDÉRANT les gains majeurs en productivité reliés à cet investissement;

CONSIDÉRANT QUE le montant n'est pas prévu au budget, mais que les avantages sont supérieurs et des augmentations de coût moindres potentielles sont prévisibles à d'autres postes budgétaires, notamment le transport et la disposition des boues;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC accepte l'offre de fourniture du nouveau module Sygem Fosses septiques d'Infotech sous le principe de logiciel à vie et assumera les frais de 8 830 \$ plus taxes applicables, pour la mise en service du nouveau module.

ADOPTÉE

5.3 Transport de personnes HSF

Thérèse Domingue, directrice de Transport de personnes HSF est présente pour le point 5.3

Madame Domingue nous informe que le 31 mars dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle de Transport de personnes HSF. L'élection des nouveaux officiers a eu lieu la semaine dernière, Mme Sylvie Lapointe représentante de la MRC auprès du CA de Transport de personnes HSF a été nommée à la présidence.

5.3.1 Rapport général – Bilan 2020 et plan d'action 2021

RÉSOLUTION No 2021-04-9712

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le rapport général à l'avance et en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT la présentation du bilan 2020 et du plan d'action 2021 par la directrice générale de Transport de personnes HSF;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont satisfaits du rapport général;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François adopte le rapport général.

ADOPTÉE

5.3.2 États financiers vérifiés au 31 décembre 2020

Mme Domingue présente les grandes lignes des états financiers au 31 décembre 2020 puisque le document avait été envoyé à l'avance aux élus.

RÉSOLUTION No 2021-04-9713

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

QUE les états financiers vérifiés au 31 décembre 2020 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

5.3.3 Rapport MTQ : Plan d'optimisation des ressources (PAUTC)

Mme Domingue présente le rapport déposé au MTQ dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC)

RÉSOLUTION No 2021-04-9714

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu à l'avance le rapport et en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport par la directrice générale de Transport de personnes HSF;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC approuve le rapport concernant le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes.

ADOPTÉE

5.3.4 Relocalisation du siège social de Transport HSF

Depuis plus d'un an, Transport HSF est à la recherche d'un endroit où il serait possible de relocaliser le siège social, de stationner les véhicules et équipé d'un garage qui permettrait d'en faire l'entretien. Malgré les recherches sur tout le territoire du HSF, il a été impossible de trouver l'endroit qui répondait aux besoins de Transport HSF. Le conseil d'administration a donc décidé de construire sur un terrain offert à la Ville de East Angus.

5.3.5 Transport adapté

La Ville de East Angus a toujours été le gestionnaire du transport adapté pour le territoire du Haut-Saint-François. Lorsque le transport collectif a démarré, la MRC avait déclaré compétence, mais les impacts étaient minimisés puisque le transport collectif a été confié à l'OBNL qui était déjà responsable du transport adapté.

Comme la Ville de East Angus souhaite déléguer la compétence du transport adapté à la MRC, les procédures de transfert seront entreprises afin de régler le dossier le plus tôt possible.

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 17 mars 2021

RÉSOLUTION No 2021-04-9715

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021 et qu'ils ont pris connaissance du contenu;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Sylvie Lapointe, **IL EST RÉSOLU**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal du 17 mars 2021 et que ledit procès-verbal soit adopté.

ADOPTÉE

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

Nathalie Laberge, directrice du département d'aménagement est présente pour le point 7

7.1 Autorisation de signer une demande de subvention « Alliance » dans le cadre d'un partenariat pour la recherche sur les inondations par embâcles

Comme il manque des informations au niveau du dépôt de la demande, la résolution sera présentée le mois prochain pour adoption. Madame Laberge donne tout de même des explications sur ce projet. La subvention canadienne Alliance est offerte par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada. La demande s'inscrit dans le contexte du projet de cartographie des zones inondables en eaux libres débuté depuis quelques années en collaboration avec la Ville de Sherbrooke, la MRC de Coaticook et l'Université de Sherbrooke. Rappelons que ce projet a vu le jour grâce à la signature d'une convention d'aide financière gouvernementale pour la détermination des risques d'inondations sur le territoire afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Dans le cadre de ce projet, nous avons procédé à l'acquisition de données bathymétriques, de mesures de niveaux d'eau et de débits et plusieurs modèles hydrauliques ont été mis en œuvre. Ces données ne permettent toutefois pas de prendre en compte la problématique d'inondation par embâcles et le transport de sédiments par les glaces. Grâce au montant de 3 690 000 \$ reçu dans le cadre de ladite convention d'aide financière, nous avons fait l'acquisition de l'instrumentation émergente permettant de faire un suivi du couvert de glace. Aucune méthodologie n'existe à ce jour pour prendre en compte cette problématique.

La demande de subvention « Alliance » vise donc la réalisation d'un projet de recherche innovant. La demande de subvention et la réalisation du projet seront effectuées en collaboration avec la Ville de Sherbrooke, la MRC de Coaticook, l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Rimouski ainsi qu'avec la firme de génie JFSA. Les objectifs de ce partenariat consistent à :

- Mieux comprendre la dynamique de la glace de rivière et son impact sur le transport de sédiments;
- Mieux cartographier les inondations liées à la glace de rivière;
- Mieux anticiper l'aléa et réagir plus rapidement.

À terme, cette nouvelle connaissance pourrait également servir à étudier différents scénarios pour diminuer l'importance des inondations. La participation financière des 3 MRC proviendra de l'aide financière déjà accordée dans le cadre de la convention.

7.2 Ressource partagée en application réglementaire (pollution lumineuse)

Un rappel est effectué à l'effet que la MRC du Haut-Saint-François, la MRC du Granit, la ville de Sherbrooke, le parc national du Mont-Mégantic (Sépaq), ainsi que l'Observatoire du Mont-Mégantic (Université de Montréal) ont mis en commun un financement important pour la mise en œuvre d'actions directement liées à la préservation de l'environnement nocturne du territoire de la RICEMM. Ce financement commun est destiné à la mise en œuvre du plan stratégique concerté pour les années financières 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Les quatre chantiers concernés par ce plan sont l'application réglementaire, la campagne de sensibilisation, la concertation territoriale et le suivi et le maintien de la certification.

Dans le cadre du plan d'action 2021-2022, une partie du budget alloué aux actions spécifiques aux MRC Haut-Saint-François et du Granit sera utilisé pour l'embauche d'une ressource commune responsable de l'application réglementaire en lien avec la pollution lumineuse sur le territoire de chacune des municipalités qui les composent. La ressource « agent de protection du ciel étoilé » sera gérée par l'équipe du parc national du Mont-Mégantic (PNMM), en collaboration avec les MRC. Le poste ne se voit pas attribuer de pouvoir coercitif, celui-ci demeurant entièrement sous la responsabilité des municipalités, lorsqu'applicable. Les mécanismes d'échanges d'informations et de collaboration avec les inspecteurs en bâtiment et en environnement des municipalités seront à préciser en début de mandat. La ressource sera également responsable de la sensibilisation, de l'accompagnement personnalisé avec les propriétaires, de patrouiller le territoire, etc.

7.3 Projet d'agent de patrimoine regroupé Estrie – recommandation du Comité Aménagement

Julie Pomerleau se joint à Nathalie Laberge pour le point 7.3

Denis Dion, président du comité Aménagement fait part aux élus des recommandations du comité. Chacun des élus avait reçu à l'avance un document expliquant les obligations en matière de patrimoine à la suite de l'adoption de projet de loi 69. Une présentation détaillée de celui-ci est effectuée. Les élus sont invités à se prononcer sur leur désir ou non de partager deux agents de patrimoine avec 5 ou 6 autres MRC de l'Estrie dans le but de respecter leurs nouvelles obligations. Après discussion, il est décidé de tenir un atelier de travail du conseil spécifique à ce dossier avant de prendre une décision.

7.4 Programme d'accès au fonds pour le contrôle du myriophylle à épis

Marie-Catherine Derome, aménagiste est présente pour ce point. Une présentation d'un Programme de lutte aux plantes exotiques envahissantes est effectuée;

RÉSOLUTION No 2021-04-9716

CONSIDÉRANT QUE les plantes exotiques envahissantes (PEE) sont présentes sur territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution 2020-09-9592, la MRC a créé un fonds de 6 000 \$ dans le but d'offrir aux municipalités de son territoire, une aide financière équivalente à 50 % du coût de l'opération jusqu'à un maximum de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de baliser l'accès au fond créé par la MRC (description du programme, objectifs spécifiques du fonds, l'admissibilité, le dépôt de la demande d'aide financière, les dépenses admissibles, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un programme de lutte aux PEE est la solution appropriée pour mettre en place ces balises;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mariane Paré, **IL EST RÉSOLU**

QUE le « Programme de lutte aux plantes exotiques envahissantes » soit adopté tel que présenté et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

8/ Administration et finances

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION No 2021-04-9717

Sur la proposition de Sylvie Lapointe, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	mars 2021	390 304,80 \$
Salaires :	mars 2021	60 604,09 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Rapport mensuel du préfet

L'agenda du préfet est déposé.

8.3 Nominations et modifications à la liste des comités – Remplacement de Richard Tanguay

8.3.1 Nomination du nouveau préfet suppléant

Robert Roy, préfet informe les élus qu'il a nommé Yann Vallières au poste de préfet suppléant en remplacement de Richard Tanguay.

8.3.2 Élection au CA de la MRC (999 habitants et moins)

RÉSOLUTION No 2021-04-9718

CONSIDÉRANT QUE la nomination de Yann Vallières au poste de préfet suppléant laisse un siège vacant au comité administratif de la MRC soit pour une municipalité de 999 habitants et moins;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 448-17 relatif à la constitution du comité administratif prévoit qu'en premier lieu, les municipalités répondant aux critères de population du siège vacant sont appelées à choisir leur représentant;

CONSIDÉRANT QUE le vote secret est impossible puisque les séances se tiennent à distance en raison de la pandémie de Covid-19, les municipalités concernées ont tenu une rencontre avant la séance afin de choisir la personne qui comblera le poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE leur choix s'est arrêté sur Sylvie Dubé, mairesse de Scotstown;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

QUE Sylvie Dubé occupera un siège pour les municipalités de 999 et moins;

QUE la composition du comité administratif de la MRC soit dorénavant :

- Robert G. Roy, préfet;
- Yann Vallières, préfet suppléant;
- Sylvie Lapointe, mairesse de Cookshire-Eaton
- Lyne Boulanger, mairesse de East Angus;
- Mariane Paré, mairesse de Dudswell;
- Gray Forster, maire de Westbury;
- Johanne Delage, mairesse de La Patrie;
- Sylvie Dubé, mairesse de Scotstown.

ADOPTÉE

8.3.3 Représentant – Communication HSF

RÉSOLUTION No 2021-04-9719

Sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE le poste de représentant de la MRC au CA de Communication HSF sera occupé par Robert Roy préfet.

ADOPTÉE

8.3.4 2^e représentant à la TME

RÉSOLUTION No 2021-04-9720

Sur la proposition de Sylvie Lapointe, **IL EST RÉSOLU**

QUE Yann Vallières remplacera Richard Tanguay comme 2^e représentant à la Table des MRC de l'Estrie

ADOPTÉE

8.3.5 Adoption de la liste modifiée des comités

RÉSOLUTION No 2021-04-9721

Sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC adopte la liste modifiée des comités (en annexe);

ADOPTÉE

8.4 Avancement du plan d'action MRC

L'avancement du plan d'action était joint à la convocation. Une question est posée à savoir où en est le dossier d'embauche d'un technicien en environnement. Le poste est présentement affiché et il est possible de postuler jusqu'au 12 mai.

8.5 Résolution – Utilisation des montants affectés

RÉSOLUTION No 2021-04-9722

CONSIDÉRANT les affectations budgétaires adoptées par les résolutions 2020-11-9622 et 2021-01-9655 ;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire d’adopter une résolution pour autoriser l’utilisation des montants chaque fois qu’une dépense est nécessaire créant ainsi une lourdeur administrative;

CONSIDÉRANT QUE les montants seront utilisés uniquement aux fins pour lesquels ils ont été affectés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Walter Dougherty **IL EST RÉSOLU**

D’autoriser l’utilisation des montants affectés pour les prochaines années, et ce, uniquement aux fins prévues:

Montant	Projet
8 700 \$	Salaire - Évaluation
38 000 \$	Fibre optique – Phase 4 Commutateurs
10 000 \$	Schéma d’aménagement et de développement
10 396 \$	Élection du préfet
6 000 \$	Ortho photos
36 000 \$	Plan régional des milieux humides
8 700 \$	Prime de départ
6 250 \$	Fonds cours d’eau
8 767 \$	Peinture et décoration
2 597 \$	Archivage
50 000 \$	Immo – 61 rue Laurier East Angus
13 900 \$	Plan de gestion des matières résiduelles

ADOPTÉE

8.6 Correction à la résolution 2019-06-9332

RÉSOLUTION No 2021-04-9723

CONSIDÉRANT QUE des erreurs mineures ont été constatées à la résolution 2019-06-9332 concernant la procédure de traitement des plaintes;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

QUE les corrections soient apportées à la résolution 2019-06-9332 soit remplacer à l’article 4 « la directrice générale » par « la direction générale » et ajouter l’adresse courriel dominic.provost@hsfgc.ca à l’article 6.2

ADOPTÉE

8.7 Aide financière aux MRC pour absorber les pertes liées à la Covid-19 – Renonciation du département d'évaluation

RÉSOLUTION No 2021-04-9724

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales avaient reçu en 2020 une aide financière du gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait demandé aux municipalités de se partager une facture de 40 000 \$, calculée sur la base de leur évaluation foncière, pour remédier au retard au niveau des inspections en évaluation occasionné par la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des pressions exercées par la FQM, le gouvernement du Québec a accordé une aide financière aux MRC afin de les soutenir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC renonce au montant de 40 000 \$ réclamé aux municipalités de son territoire pour la problématique des inspections en évaluation.

ADOPTÉE

8.8 Location temporaire pour nouvelles ressources humaines

RÉSOLUTION No 2021-04-9725

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à l'embauche de nouvelles ressources entre autres pour le projet MADA, l'agent de vitalisation dans le cadre du FRR volet 4 et deux nouveaux employés du CLD;

CONSIDÉRANT QUE dès la levée de l'obligation de télétravail en raison de la pandémie, il faudra installer des bureaux pour ces nouveaux employés;

CONSIDÉRANT le manque d'espace de bureau au centre administratif et au CLD;

CONSIDÉRANT QUE la location d'espace est nécessaire d'ici la fin des travaux d'aménagement du local qui deviendra vacant en raison du départ de Services Québec à l'échéance du bail en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton est disposée à louer un espace de 650 pi² à 1 950 \$ par mois jusqu'à ce que les travaux au centre administratif de la MRC soient complétés, avec flexibilité au niveau du début et de la fin du bail selon nos besoins;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

D'accepter l'offre de la Ville de Cookshire-Eaton pour la location d'un espace de 650 pi² au prix de 1 950 \$ /mois pour le temps nécessaire à l'aménagement de bureaux au centre administratif de la MRC;

QUE le directeur général est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

9/ Environnement

9.1 Valoris – Procès-verbal du CA du 25 février 2021

Le procès-verbal du CA de Valoris du 25 février 2021 est déposé

9.2 Récup-Estrie – Procès-verbaux du CA du 2 février et du 30 mars 2021

Les procès-verbaux du CA de Récup-Estrie du 2 février et du 30 mars 2021 sont déposés. Quelques questions sont posées.

9.3 Embauche – Coordonnateur en environnement

RÉSOLUTION No 2021-04-9726

CONSIDÉRANT QU'un poste de coordonnateur en environnement a été affiché à l'interne tel que prévu à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE René Vachon, technicien en environnement depuis plusieurs années à la MRC a obtenu le poste de coordonnateur en environnement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mariane Paré, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC approuve la promotion de René Vachon au poste de coordonnateur en environnement en date du 9 avril 2021;

QUE la rémunération soit fixée à l'échelon 8 de la classe 4 de la convention collective en vigueur;

QUE la MRC procédera à l'affichage du poste de technicien en environnement

ADOPTÉE

10/ Évaluation

Aucun point

11/ Sécurité publique – civile

11.1 Adoption – Rapport incendie 2020

RÉSOLUTION No 2021-04-9727

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François a été attesté le 17 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE ledit schéma est entré en vigueur le 20 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipule que l'autorité régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministère de la Sécurité publique un rapport d'activité en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités participantes ont déposé à la MRC, le rapport annuel de leur organisation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François adopte le rapport 2020 d'activités en matière de sécurité incendie ;

QUE le rapport soit transmis au ministère de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE

11.2 CSP – Compte-rendu du 15 décembre 2020

Le compte rendu du 15 décembre est déposé

Nathalie Bresse, présidente du comité de sécurité publique, souhaite faire part aux élus de sujets qui ont été discutés lors de la rencontre du CSP du 20 mai dernier.

- Travailleur de proximité : La MRC avait reçu une aide financière liée à la légalisation du cannabis, une partie de la somme a été utilisée pour l'embauche de Charles Talon comme travailleur de proximité sous la supervision de Luce Baillargeon de Animation jeunesse HSF. Cette dernière avait fait une demande auprès des DG municipaux à savoir s'il y a des endroits où il y a des jeunes qui consomment des stupéfiants ou de l'alcool et que la présence de M. Talon serait nécessaire. Présentement, il travaille beaucoup du côté de la polyvalente, il a réussi à créer une complicité avec les jeunes et la collaboration est excellente avec la SQ.
- Chantiers de construction : Des petits vols de matériaux ou d'outils ont eu lieu sur des chantiers de construction, mais n'ont jamais été rapportés à la police. Les entrepreneurs sont invités à contacter la SQ quand cela se produit même si ce n'est pas des vols importants. Les policiers porteront une attention particulière aux abords des chantiers.
- Zone neutre : Une zone neutre est un endroit identifié, d'un minimum de deux espaces de stationnement, sous surveillance par caméra haute définition 24 /7, qui peut être utilisé pour des transactions et échanges entre citoyens. Cela peut être utilisé aussi lors des changements de garde d'enfants. Advenant un événement criminel dans cet endroit, les victimes seront invitées à porter plainte à la Sûreté du Québec qui pourra obtenir les captations vidéo de la caméra de surveillance.
- Bulletin d'information policière : Aux deux semaines la SQ fera parvenir un bulletin d'information du centre de services dont le Haut-Saint-François fait partie. La collaboration des municipalités est demandée afin de rendre disponible le bulletin aux citoyens.

12/ Loisirs

Aucun point

13/ Projets spéciaux

13.1 Municipalité amie des aînés (MADA)

13.1.1 Embauche – Chargé de projet MADA et politique familiale

RÉSOLUTION No 2021-04-9728

CONSIDÉRANT QUE le poste de chargé de projet MADA et politique familiale a été affiché en respect de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a reçu les candidats en entrevue et que Axel Klein a obtenu le poste;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Sylvie Lapointe, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil approuve l'embauche de Axel Klein au poste de chargé de projet MADA et politique familiale en date du 14 avril 2021;

QUE l'employé est soumis à la période probatoire de 120 jours prévue à la convention collective;

QUE la rémunération est fixée à l'échelon 5 de la classe 3 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

13.1.2 Constitution du comité de pilotage de la MRC

RÉSOLUTION No 2021-04-9729

CONSIDÉRANT la démarche collective MADA et politique familiale dont 13 des 14 municipalités de la MRC ont adhéré;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la constitution du comité de pilotage;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

QUE le comité de pilotage soit composé de :

- Un élu MADA;
- Un minimum de 2 citoyens aînés;
- Un représentant de la Table de concertation des aînés du HSF;
- Un représentant du Centre d'action bénévole du HSF;
- Un représentant du bureau coordonnateur des services de garde à l'enfance;
- Un représentant des Townshippers;
- Un représentant de Transport de personnes HSF;
- Un représentant de Aide domestique du HSF;
- Un DG municipal;
- Un représentant pour le volet « entrepreneuriat »;
- Un représentant de la Relève du HSF pour le volet « famille »;
- Un représentant du CIUSSE

ADOPTÉE

14/ Développement local

14.1 Dépôt - Procès-verbal du conseil d'administration du CLD

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

14.2 FRR Volet 2 local

14.2.1 Politique d'investissement

RÉSOLUTION No 2021-04-9730

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 local (en annexe);

ADOPTÉE

14.2.2 Canevas de plan d'action stratégique municipal

RÉSOLUTION No 2021-04-9731

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter le canevas de plan d'action stratégique municipal (en annexe);

ADOPTÉE

14.2.3 Répartition intermunicipale

RÉSOLUTION No 2021-04-9732

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter le tableau de répartition intermunicipale du FRR – Volet 2 local (en annexe);

ADOPTÉE

14.3 Rappel de l'AGA virtuelle du CLD du 27 avril 2021 à 16h

En raison de la pandémie, le CLD tiendra l'assemblée générale annuelle le 27 avril à 16heures, de façon virtuelle encore cette année.

14.4 Avancement du PALÉE au 7 avril 2021

L'état d'avancement du PALÉE est déposé.

15/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal

Aucune réunion n'a eu lieu.

16/ Correspondance

Sur la proposition de Sylvie Lapointe, la correspondance est mise en filière.

17/ Demandes d'appui

Aucune demande d'appui n'a été reçue

18/ Questions diverses

Aucune question

19/ Période de questions

Aucune question de citoyen n'a été reçue avant la rencontre.

20/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Lyne Boulanger, la séance est levée à 21h55.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Robert G. Roy, préfet